



BRP INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple », désignées, conjointement avec les actions à droit de vote subalterne, les « actions ») de BRP inc. (la « Société ») se tiendra à 11 h (heure de l'Est) le 1^{er} juin 2017 au Centre de développement de produits de BRP, 841, rue Cartier, Valcourt (Québec) J0E 2L0, aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2017, accompagnés des notes y afférentes et du rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant;
- (2) élire les administrateurs de la Société qui siégeront jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants;
- (3) nommer l'auditeur de la Société;
- (4) traiter toute autre question dûment soulevée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

À titre d'actionnaire, il est très important que vous lisiez attentivement les présents documents et que vous exerciez par la suite les droits de vote rattachés à vos actions, soit par procuration, soit en personne à l'assemblée.

La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe datée du 21 avril 2017 vous est transmise par la direction de la Société et vous informe plus amplement des questions qui seront débattues à l'assemblée. Un formulaire de procuration pour l'assemblée est également joint.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2017, ainsi que les notes y afférentes, le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant et le rapport de gestion peuvent être consultés sur SEDAR (www.sedar.com).

Le conseil d'administration de la Société a fixé au 12 avril 2017 à la fermeture des bureaux la date de clôture des registres servant à établir les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement et à y voter. Les personnes devenant actionnaires inscrits après ce moment n'auront pas le droit de voter à l'assemblée ni à aucune reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

L'actionnaire qui n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée et qui souhaite nommer une autre personne (qui n'a pas à être un actionnaire) pour le représenter à l'assemblée peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ci-joint ou en remplissant un autre formulaire de procuration, puis, dans l'un ou l'autre des cas, en faisant parvenir le formulaire de procuration rempli, dans l'enveloppe-réponse remise à cette fin, à Services aux investisseurs Computershare Inc., d'ici 16 h (heure de l'Est) le 30 mai 2017 ou, si l'assemblée est reportée, au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée (sans

compter le samedi, le dimanche et les jours fériés). Les actionnaires qui votent par procuration peuvent quand même assister à l'assemblée.

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée, où ils auront la possibilité de poser des questions et de rencontrer la direction de la Société. À l'assemblée, la Société fera aussi état de ses résultats pour l'exercice clos le 31 janvier 2017.

Fait à Valcourt (Québec) le 21 avril 2017.

Par ordre du conseil d'administration.

Le vice-président principal, Services juridiques et Affaires publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Langelier', written over a horizontal line.

Martin Langelier